

Département Ressources Humaines  
Action sociale

T 05 62 17 45 14  
ghyslaine.pomie@enac.fr

13 Octobre 2021

## Protocole de maîtrise sanitaire du centre de loisirs

### 1. Contexte de la crise sanitaire du Covid-19

Dans le cadre du respect,

- des décrets n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et °2021-606 du 18 mai 2021 définissant les conditions sanitaires à mettre en œuvre dans les structures accueillant de mineurs et autorisant leur fonctionnement dans le respect de ces conditions,
- du plan de maîtrise sanitaire de l'ENAC mis à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2021,

le protocole sanitaire du centre de loisirs de l'ENAC prescrit les mesures sanitaires suivantes pour la période de fonctionnement des vacances d'automne 2021 .

### 2. Les locaux

- Un nettoyage approfondi sera assuré préalablement à l'ouverture.  
L'entretien des locaux pour les parties sanitaires, sera effectué 2 fois /jour par la société de nettoyage.  
Les points de contact : poignées de portes, tables et chaises seront quotidiennement désinfectés avec un produit d'entretien virucide (norme NF en 14476).  
Les locaux seront équipés d'essuie-mains à usage unique.
- Les salles d'activité seront équipées de distributeurs de gel hydroalcoolique. Ces distributeurs seront utilisés par les enfants sous le contrôle d'un animateur.
- Les salles d'activité seront aérées le matin avant l'arrivée des enfants. Les fenêtres et portes seront ouvertes une fois toutes les deux heures pour faciliter la circulation de l'air

### 3. L'encadrement.

- L'encadrement sera assuré par le directeur du CLSH, assisté d'une adjointe qui assurera la fonction d'assistant sanitaire.
- **Le port du masque est obligatoire pour l'équipe d'encadrement.**
- Une formation sera dispensée aux animateurs sur le respect des règles sanitaires

### 4. L'accueil des parents et des enfants.

L'accueil des parents accompagnant les enfants, sera organisé à l'extérieur des locaux en respectant la distanciation physique. (Un marquage au sol sera réalisé).

Aucun parent ne sera autorisé à entrer dans les locaux.

Chaque enfant devra avoir un kit personnel dans un sac à dos comprenant ses effets personnels dont :

- Une gourde marquée au nom de l'enfant,

Les effets personnels seront rangés dans les casiers et vestiaires aménagés.

5. Activités pédagogiques.

Elles seront organisées en petits groupes sur site ou en sorties.

6. La restauration

Elle sera assurée par le prestataire Elios. Les consignes sanitaires définies par le restaurateur seront appliquées :

- Distanciation physique entre les groupes de convives
- Respect des gestes barrière

7. Conduites à tenir en cas d'une suspicion ou d'un cas avéré de COVID 19. Les mesures prescrites dans le protocole pour l'accueil collectif des mineurs en ACM seront appliquées.

-----